



Compte-rendu
**Commission Mer et Littoral
des Pays d'Auray – Pays de Vannes**
27 juin 2019
Salle Illur, GMVA, Vannes
+ Consultation écrite clôturée le 18/07/19

Etaient présents avec voix délibérative :

Membres du collège public : 7

- **GROLLEMUND Thibault**, Pays d'Auray
- **GUERNEVÉ Michel**, Territoire du Pays de Vannes/Golfe du Morbihan Vannes Agglo
- **LAVACHERIE Alain**, Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal
- **LE DÉLEZIR Ronan**, Pays d'Auray
- **LESUEUR Marie**, Agrocampus Ouest
- **PERRON Yannick**, Lycée professionnel maritime et aquacole d'Etel
- **TILLAUT Yves**, Syndicat Mixte de la ria d'Etel

Excusés : BAINVEL Michel (Golfe du Morbihan Vannes Agglomération), COCHENNEC LAUREAU Nathalie (IFREMER), CRIAUD Michel (Territoire du Pays de Vannes/Arc Sud Bretagne), GUIHARD Alain (Institution d'Aménagement de la Vilaine), JEANNOT Michel (PNR du Golfe du Morbihan), ROZO Roland (Crée de Quiberon)

Membres du collège privé : 5

- **BOURBON Claude**, mareyeur
- **DAVID Myriam**, Association Entre dans la ronde,
- **LE SAUCE Roland**, Conseil de Développement du Pays d'Auray
- **MARIE Céline**, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Belle-Ile-en-mer
- **ZELLER Jean-Marie**, Conseil de Développement du Pays de Vanne

Excusés : FOUCHER Gilles (mytiliculteur), HAZEVIS Gilles (Comité Départemental des Pêches et des Élevages Marins du Morbihan), HENRY Renan (ostréiculteur), JACOB Thierry (Comité Départemental des Pêches et des Élevages Marins du Morbihan), JOLLY Alain (IDMer), LE BÉRIGOT Philippe (Association des Iles du Ponant), LE GAL Philippe (Comité régional de la conchyliculture Bretagne Sud), LE NABOUR Véronique (Mission locale du Pays d'Auray), LE NEZET Olivier (Comité Départemental des Pêches et des Élevages Marins du Morbihan), DELPONT Georges (CPIE de Belle-ile-en-mer), SELO Yvan (ostréiculteur)

Etaient présents sans voix délibérative :

- **GALLO Anne**, Région Bretagne

Excusée : HULAUD Kaourintine, Région Bretagne

Equipe technique :

- **RAIGNAULT Patricia**, Région Bretagne
- **MAZODIER Marion**, Pays d'Auray
- **TRALLERO Nina**, GMVA, service contrats territoriaux

I. Vérification du double quorum

La Commission mer et littoral est composée de 25 membres (12 représentants publics et 13 représentants privés). Pour atteindre le double quorum, il faut la présence de la moitié des membres, soit 13 membres, avec au moins 50% de membres privés.

Sont présents ce jour : 7 publics et 5 privés avec voix délibérative. La feuille d'émargement est annexée au compte-rendu (cf. annexe 1).

Le double quorum n'est donc pas atteint.

La séance est tenue, les porteurs de projets auditionnés mais comme le permet le règlement intérieur de la Commission Mer et Littoral, une consultation écrite a été adressée par mail aux membres de la commission le 03 juillet 2019 sur les points suivants :

- **La validation du compte-rendu de la dernière CML**
- **La validation de la nouvelle composition de la CML**
- **La validation de la nouvelle grille de sélection**
- **Les demandes de fonds DLAL FEAMP pour les projets suivants : «Quelles voies pour une meilleure valorisation de la coquille Saint-Jacques de Quiberon/Belle Ile ? », porté par le CDPMEM 56, « Océans plastifiés » porté par Questembert Communauté, « 20 ans après l'Erika : la pollution maritime, un risque toujours d'actualité » porté par VIGIPOL**
- **Le compte-rendu des échanges de la réunion du 27/06/19**

Les membres de la Commission mer et littoral disposaient d'un délai de réponse de 15 jours ouvrables à la date de réception du mail pour faire connaître leur avis.

Durant ce délai, 2 réponses ont été réceptionnées, l'absence d'objection faisant office de réponse favorable, et validant ainsi les avis émis par les membres présents le 27 juin.

II. Ordre du jour

1. Adoption du compte-rendu de la CML du 25 avril 2019
Accédez au compte-rendu sur le site internet du Pays d'Auray : [en cliquant ici](#) (ou Rubrique « Financer vos projets » → « Les fonds européens » → « Le programme DLAL FEAMP »)
NB : **Les fiches projets avec l'avis et les échanges de la CML sont en annexe 5**
2. Validation de la composition de la CML suite à une nouvelle désignation de membres par le CRC Bretagne Sud
3. Validation de modifications dans les critères de sélection
4. Présentation de l'avancement de la consommation des crédits par thématique
5. Analyse de 3 dossiers de demande de subvention, avec audition des porteurs de projet

6. Information diverses : retour sur les rencontres nationales, actualités sur les projets, agenda

Voir présentation power point en [annexe 2](#) du présent compte-rendu

III. Adoption/Validation du compte rendu de la dernière CML

Les membres de la CML valident à l'unanimité le compte-rendu de la Commission mer et littoral qui s'est tenue le 25 avril dernier.

IV. Adoption/Validation de la nouvelle composition de la CML

Les membres de la CML valident à l'unanimité la nouvelle composition de la CML (cf. [annexe 3](#))

V. Adoption/Validation de la nouvelle grille de sélection

Les membres de la CML valident à l'unanimité la nouvelle grille de sélection (cf. [annexe 4](#))

VI. Tableau récapitulatif des montants mobilisés et restants en CML

Fiche-action (n°)	Dotation DLAL FEAMP	Etat des crédits FEAMP mobilisés par les précédentes CML	Crédits FEAMP mobilisés pour la CML ¹	Crédits FEAMP restants à mobiliser en CML
1- Maintenir les espaces dédiés aux activités de pêche et d'aquaculture	230 000 €	65 661,20 €	0 €	164 338,80 €
2 - Contribuer à l'amélioration de la qualité des milieux de production	230 000 €	138 373,04 €	49 840 €	91 626,96 €
3 - Améliorer l'attractivité des métiers et créer les conditions d'une installation/transmission facilitée	100 000 €	4 000,00 €	0€	96 000 €
4 - Valoriser les produits, savoir-faire et patrimoines du territoire	300 000 €	204 725,42 €	15 151,41 €	95 274,58 €
5 - Favoriser le lien social et l'innovation par le développement de nouvelles formes d'économies	100 000 €	10 000,00 €	0 €	90 000 €
6 - Coopérer et se développer par le partage d'expériences et l'échange de bonnes pratiques	50 000 €	0 €	0 €	50 000 €

¹ Sous réserve d'un vote favorable ou favorable sous réserves.

7 - Animer et mettre en œuvre la stratégie	217 846 €	27 407,33 €	0 €	190 438, 67 €
TOTAL	1 227 846 €	361 489, 05€	64 991,41 €	777 679, 01 €

VII. Remarques émises par les membres présents sur les différents points à l'ordre du jour

1. Echanges sur le compte-rendu de la CML du 25 avril 2019

M. LAVACHERIE souhaite que soit mentionnée au précédant compte-rendu son absence de vote relatif au projet porté par le PNR du Golfe du Morbihan présenté lors de la CML du 25/04/2019 (M. Lavacherie est membre du conseil syndical du PNR).

2. Information sur la nouvelle composition de la CML suite à une nouvelle désignation de membres par le CRC Bretagne Sud

Voir Composition de la CML en annexe 3.

A noter les modifications communiquées par le CRC Bretagne Sud :

Titulaires représentant la profession conchylicole :

- Frédéric COUDON, Vice-Président du Comité régional de la conchyliculture Bretagne Sud
- Bertrand MAHEO, Ostréiculteur de la ria d'Étel
- Sébastien LEMOINE, Ostréiculteur de l'anse du Pô (Carnac)
- Gilles FOUCHER, Mytiliculteur dans le secteur de Pénestin

Suppléants représentant la profession conchylicole :

- Philippe LE GAL, Président du Comité régional de la conchyliculture Bretagne Sud
- Yohan GUYOMARD, Ostréiculteur à Locoal Mendon
- Jean-François TAUGÉ, Ostréiculteur à Carnac
- Frédéric NICOLAZO, Ostréiculteur au Tour du Parc

3. Echanges autour des critères de sélection

Voir nouvelle grille de sélection en annexe 4.

Il est proposé de modifier et d'apporter plus de clarté à l'intitulé de 2 critères qui posent trop souvent questions aux porteurs de projets lors de la conception de leur fiche projet :

- Le premier critère qui doit être redéfini porte sur **la communication des résultats** : il serait pertinent de l'étendre à la communication sur le projet avant, pendant et après.
- Le second critère porte sur la notion de **viabilité économique** qui apparaît pour de nombreux porteurs difficilement transposable aux projets de fonctionnement : Il est proposé que ce critère soit redéfini afin d'interroger les porteurs plus sur la notion de pérennité du projet de manière générale.

Concernant **l'implication des partenaires dans un projet**, il est proposé par les membres de la CML de demander aux porteurs de projet, avant passage en CUP (après vote en CML), des lettres d'engagement de la part des dits partenaires.

Mme MARIE fait part des **difficultés pour les porteurs de projet, notamment associatifs, d'avancer la trésorerie**, puisque les fonds européens ne peuvent être débloqués que lorsque le projet est terminé. Mme TRALLERO demande à Mme REGNAULT et Mme GALLO si la contrepartie régionale au FEAMP ouvre droit, à l'instar de la contrepartie régionale au LEADER, à des acomptes à la signature de la convention de la part de la région. Cette question est à approfondir auprès des deux interlocutrices.

4. Analyse de 3 dossiers de demande de subvention, avec audition des porteurs de projet

Voir présentations power point et fiches projets [en annexes 5 et 6](#) de ce compte-rendu.

VIII. Informations diverses

La date des prochaines CML vous seront communiqués par mail ou courrier avant fin juillet.